

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1453

13 juillet 2007

SOMMAIRE

Aleajactaest S.à r.l.	69698	Lux Car Holding S.A.	69734
AMACO (Luxembourg) S.A.	69744	Lybra Investments S.à r.l.	69734
A.P.A. S.C.I.	69717	Macquarie Storage Luxco A S.à r.l.	69728
B & B Stahl- und Aufzugbau S.à r.l.	69705	Mardam Immo S.A.	69721
Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l.	69709	Minnie S.à r.l.	69702
Bluepark S.A.	69734	Oakwood Financial Management S.A.	69742
CAD-Ingénierie s.à r.l.	69724	Oakwood Global Finance Management S.A.	69742
CB-Consult SA	69742	Odd Investments S.A.	69737
CDT Advisor S.A.	69726	Offset Moselle S.à r.l.	69705
CNH International S.A.	69738	Opalysimmo S.à r.l.	69719
CommTrust Investment Management S.A.	69700	Parkson S.A.	69725
Eskimo Europ	69739	Pegasus S.A.	69726
Eskimo Europ	69738	Pepperdind S.A.	69724
Eskimo Europ	69740	Pimo S.C.I.	69720
Espace Tresses S.à r.l.	69743	Promenade Finance S.A.	69739
fkon CONSULTING S.à r.l.	69717	Publigest S.A.	69737
GlobeOp Financial Services S.A.	69737	Raneda S.A.	69719
Healthways International, S. à r.l.	69743	REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à r.l. ..	69725
Immoit S.A.	69724	Roselektec, s.à r.l.	69701
International Real Estate Corporation Hol- dings S.A.	69744	Salluste Holding S.à r.l.	69739
Italian Luxury Investments S.à r.l.	69734	Sandaphie S.A.	69721
KBC Equity Fund (L)	69725	Sisto Armaturen S.A.	69698
KCSM S.à r.l.	69727	Société Mutuelle Minière et Industrielle	69744
KCSM The Oak Group S.à r.l.	69727	Ter-Invest S.A.	69721
Kipema S.A.	69705	Trucks On Road s. à r.l.	69740
LCE Allemagne 2 S.à r.l.	69738	Ventaglio International S.A.	69742

Sisto Armaturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 20.425.

—
Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 15 März 2007

1. Da satzungsgemäß das Mandat aller Mitglieder des Verwaltungsrates ausgelaufen ist, beschließt die Versammlung einstimmig folgende Herren mit sofortiger Wirkung mit neuem Mandat wieder in den Verwaltungsrat zu bestellen.

Herrn John Grieger, London, GB

Herrn Marco Goeler, Mertert, L

Herrn Claude Lanners, Luxembourg

Herrn Dr. Wolfgang Schmitt, Bad Dürkheim, D

Herrn Carl-Wilhelm Schell-Lind, Freinsheim, D

Herr Dr. Peter Buthmann legte sein Amt zum 15 März 2007 nieder.

2. Die Firma ERNST & YOUNG, Luxembourg, wurde zum Wirtschaftsprüfer und «Reviseur d'Entreprise» für das Geschäftsjahr 2007 bestimmt.

SISTO ARMATUREN S.A.

W. Laser / M. Schneider

Référence de publication: 2007066306/800143/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01699. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Aleajactaest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 97.683.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, «the proxy holder»

acting as a special proxy of Mr Bengt Åke Printz, residing in A-6900 Bregenz, Austria, Am Tannenbach 41, «the principal» by virtue of a proxy under private seal given on April 6, 2007 which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

1. That the company ALEAJACTAEST S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B nr. 97.683, société à responsabilité limitée, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, was incorporated by deed of M^e Paul Decker, notary public residing in Luxembourg-Eich, on December 11, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 58 of January 16, 2004.

2. That the corporate capital of the company ALEAJACTAEST S.à r.l. amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company ALEAJACTAEST S.à r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company ALEAJACTAEST S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that he is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and he declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the undersigned grants discharge to the managers.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Bengt Åke Printz, demeurant à A-6900 Bregenz, Autriche, Am Tannenbach 41, «le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 6 avril 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société ALEJACTAEST S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B nr. 97.683, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 11 décembre 2003 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 58 du 16 janvier 2004.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée ALEJACTAEST S.à r.l.

4. Que le mandant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée ALEJACTAEST S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, Relation: LAC/2007/10587. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 juin 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007067007/206/86.

(070070955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

CommTrust Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 68.172.

Im Jahre zweitausendsieben, den dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft CommTrust INVESTMENT MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, Amtssitz in Luxemburg, am 12. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 157 vom 10. März 1999,

zuletzt abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 348 vom 19. April 2005

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 68.172

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Henri Da Cruz, Privatbeamte, berusansässig in Luxemburg-Eich.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Max Mayer, Privatbeamte, berusansässig in Luxemburg-Eich.

Die Versammlung wählte zur Stimmenzählerin Dame Anja Franzen, Bankangestellte, berusansässig in Luxemburg-Eich.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die Tagesordnung der Versammlung lautet:

- 1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 2.- Ernennung von M.M.WARBURG-LUXINVEST S.A. zum Liquidator.
- 3.- Festsetzung der Befugnisse des Liquidators.
- 4.- Sonstiges.

II) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die durch die vertretenen Aktionäre gegebenen Vollmachten, bleiben nach ne varietur Paraphierung durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros der Versammlung und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist.

IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Aktiengesellschaft M.M. WARBURG-LUXINVEST S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, (RCS-Luxemburg Nr. B29.905) vertreten durch sein geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied Frau Sabine Büchel, Directorin, berufsansässig in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wie abgeändert vorgesehen sind.

Der Liquidator kann in Ausübung seines Mandats alle in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben ohne dass eine spezielle Vollmacht der Aktionäre diesbezüglich vorliegt oder bedingt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und für eine von ihm bestimmt Dauer, einen oder mehrere Vollmachtnehmer beauftragen, mit den von ihm ermessenen Vollmacht für die Ausführung einzelner Geschäfte.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 14.45 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 650,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Da Cruz, M. Mayer, A. Franzen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, Relation: LAC/2007/7598. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007066438/206/67.

(070070569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Roselektec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.113.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois LYBRA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich (RCS-L N° B. 72.254)

ici représentée par Madame Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 6 avril 2007,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante est devenue associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée ROSELEKTEC, S.à r.l. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 84.113;

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 15 octobre 2001 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1559 du 16 août 2006,

Que la société a un capital social de 12.500,- EUR représenté par 100 parts sociales de 125,- EUR chacune.

L'Associée Unique a requis le notaire d'acter qu'elle

- est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- a pleine connaissance des statuts de la société et en connaît parfaitement la situation financière;

Ensuite la comparante en sa qualité de bénéficiaire économique finale de l'opération a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et

en qualité de liquidateur de la Société elle déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associée Unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière à la gérante pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROSELEKTEC, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Brossard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7599. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007066447/206/46.

(070070599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Minnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.268.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am elften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herrn Cornelius Martin Bechtel, conseil, geboren am 11. März 1968 in Emmerich, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufgrund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, hat erklärt, dass er eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung MINNIE S.à r.l.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Filialen in Luxemburg und auswärts eröffnen.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf einhunderttausend EURO (100.000,- EUR), festgesetzt, dargestellt durch vier-tausend (4.000) Anteile von je fünfundzwanzig EURO (25,- EUR).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, kommen die Artikel 200-1 und 200-2 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften zur Anwendung, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Gesellschafter nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Nießbrauchberechtigten und dem bloßen Eigentümer oder zwischen dem Pfandläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Nießbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Nießbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Außer seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschließlich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Teilhabern zu treffen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Zeichnung und Einzahlung

Alle viertausend (4.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) sind von Herrn Cornelius Martin Bechtel, conseil, geboren am 11. März 1968 in Emmerich, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gezeichnet worden.

Alle so gezeichneten Anteile sind voll und ganz in bar eingezahlt worden, sodass die Summe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem beurkundenden Notar nachgewiesen worden ist.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2007 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr zweitausendeinhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, welche das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Herren Jean Fell, expert-comptable, geboren am 9. April 1956 in Echternach, Großherzogtum Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, und Cornelius Martin Bechtel, conseil, geboren am 11. März 1968 in Emmerich, Deutschland, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, werden als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Sie sind befugt, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1331 Luxemburg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2007. Relation GRE/2007/2234. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007066976/231/157.

(070070999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

B & B Stahl- und Aufzugbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 57, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066590/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06782. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Offset Moselle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 40, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 26.676.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066594/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06786. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Kipema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.283.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Marc Schmit, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A- Nom- Siège- Durée- Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KIPEMA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B- Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C- Conseil d'Administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique, considéré en cas de pluralité d'administrateurs de catégorie A, ou par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D- Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E- Assemblée Générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une vidéoconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 17.00 à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F- Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13 . Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G- Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Marc Schmit, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée constitutive décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Marc Schmit, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'administrateur unique sera de catégorie A.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

- 4) La durée des mandats des administrateurs et du commissaire a été fixée à six ans.

- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Schmit, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007, Relation GRE/2007/2385. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067427/231/204.

(070071292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Blue Gem Luxembourg 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.310.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth of May.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Remich Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P. a Scottish limited partnership (registered number SL5936) with a principal place of business at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom, duly represented by Mr. Jean-Luc Schaus, Attorney at law, with professional address in the City of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 May 2007,

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of BLUE GEM LUXEMBOURG 1C S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object.

3.1. The objects of the Company are to invest in BLUEGEM LP, an English limited partnership with registered number LP11796 whose principal place of business is at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ and, generally, in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its

object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital.

5.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

5.2. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

5.5. All shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these articles.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not be shareholders.

8.2. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

8.3. Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.

8.4. Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Manager or if there is a Board of Managers, to two Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law Any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties.

9. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Manager or if there is a Board of Managers, by the joint signature of two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

11. Delegation and Agent of the board of Managers.

11.1. The Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of Managers.

12.1. The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another member as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3. The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented.

12.4. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5. Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6. Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two members of the Board of Managers or by any person nominated by any two members or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

13.2. In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

13.3. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.4. In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of general meetings.

14.1. Shareholders meetings may always be convened by any two Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2. The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3. Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.

14.4. Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them.

15.2. Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year.

16.1. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution Right of Shares.

17.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2. From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) The holders of the Shares shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

(b) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) Interim accounts are established by at least one manager;

(b) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

(c) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the shareholders;

(d) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by unanimous consent of all of the Shareholders of the Company.

19.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided in the resolution of the Shareholders or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in article 17.3 of these Articles.

Chapter VII.- Applicable Law

20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Kristel Segers, manager of companies, residing in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on October 8, 1959 in Turnhout (Belgium)

- Mr. Christophe Gammal, manager of companies, residing in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on August 9, 1967 in Uccle (Belgium).

2. The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P. un limited partnership de droit Ecosais (N ° de registre SL5936) ayant son principal établissement à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, Royaume Uni, représentée par Maître Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 mai 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLUE GEM LUXEMBOURG 1C S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1. Les objets de la Société sont d'investir dans BLUEGEM GENERAL PARTNER LP, un partnership de droit Anglais ayant pour numéro d'enregistrement LP11796 avec son principal établissement à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ (Royaume Uni) et de façon générale, dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés.

3.2. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5.2. Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour modifier ces Statuts.

5.4. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.5. Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux sauf stipulation contraire des Statuts.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés. Si plusieurs gérants sont nommés ils forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement Associés.

8.2. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

8.3. Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.

8.4. Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant, ou s'il y en a plusieurs, à deux Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi. Tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Gérant ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social.

10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature unique du Gérant ou s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

11. Délégation et agent du conseil de Gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance peut déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Conseil de Gérance peut déterminer les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de Gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3. Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.

12.4. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5. Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'Assemblée générale - Votes.

13.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

13.2. L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

13.3. Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui

13.4. Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblée générale.

14.1. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par deux membres du Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2. La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3. Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.

14.4. Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts.

17.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3. Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:

(a) les détenteurs des Parts Sociales auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à (i) tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales, moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;

(b) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

17.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(a) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;

(b) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

(c) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(d) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par les Associés à l'unanimité.

19.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf stipulation contraire suivant décision des Associés ou en vertu de la Loi, le(s) liquidateur(s) sera (seront) investi(s) des pouvoirs les plus larges prévus par la loi applicable pour réaliser les actifs et assurer le paiement du passif de la Société, étant précisé qu'il sera disposé du boni de la liquidation de la Société de la manière prévue à l'Article 17.3 des présents Statuts.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent (500) Parts Sociales Ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (€ 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Kristel Segers, gérante de sociétés, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, née le 8 octobre 1959 à Turnhout (Belgique)

- Monsieur Christophe Gammal, manager of companies, residing in 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, née le 9 août 1967 à Uccle (Belgique).

2. Le siège social de la Société est établi à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Schaus, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 mai 2007. REM/2007/1051. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007067460/5770/420.

(070071454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

fkon CONSULTING S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 76.322.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066596/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04172. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

A.P.A. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.653.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée AKIMMO, S.à r.l., avec siège social à L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 49.426,

ici représentée par son gérant unique Monsieur André Kerschenmeyer, commerçant, demeurant à Luxembourg.

2.- La société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KLAISCHEN, avec siège social à L-5324 Contern, 7, Kroentgeshof, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 1.894,

ici représentée par un de ses gérants Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

3.- Monsieur Pierre Jost, entrepreneur en retraite, né à Luxembourg, le 12 février 1938, demeurant à L-8055 Bertrange, 155, rue de Dippach.

Lequels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination - Objet - Durée - Siège**Art. 1^{er}.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination A.P.A. S.C.I.**Art. 2.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Steinfort.**Titre II.- Capital - Apports - Parts****Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cent cinquante euros (€ 2.550,-), divisé en cent deux (102) parts sociales de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III.- Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les cent deux (102) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	parts sociales
1) La société à responsabilité limitée AKIMMO, S.à r.l., préqualifiée, trente-quatre parts sociales	34
2) La société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KLAISCHEN, préqualifiée, trente-quatre parts sociales	34
3) Monsieur Pierre Jost, préqualifié, trente-quatre parts sociales	34
Total: cent deux parts sociales	102

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cent cinquante euros (€ 2.550,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont reconnus dûment convoqués et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) la société à responsabilité limitée AKIMMO, S.à r.l., préqualifiée;
- b) la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE KLAISCHEN, préqualifiée;
- c) Monsieur Pierre Jost, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2.- Le siège social est fixé à L-8440 Steinfort, 45A, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kerschenmeyer, A. Distave, P. Jost, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 mai 2007. Relation: CAP/2007/1100. — Reçu 25,50 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007067935/236/96.

(070072362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Opalysimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.825.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066598/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01409. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Raneda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.076.

L'an deux mille sept, le quatre avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RANEDA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 17 décembre 1999 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 72.076.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne Goebel, avocat à la cour, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4656. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066456/211/50.

(070070181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pimo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 2.268.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Orlando De Oliveira Pinto, gérant de sociétés, et son épouse

2.- Madame Maria Fernandes Pinto, gérante de société,

demeurant actuellement ensemble à L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.-F. Kennedy,

Lesquels comparants, ont déclaré être les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société civile immobilière familiale PIMO SCI avec siège social à L-3593 Dudelange, 43, route de Volmerange

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 377, du 6 août 1996

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section E, numéro 2.268

Lesquels associés, agissant comme ci-avant ont requis le notaire d'acter les modifications des statuts suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-3249 Bettembourg, 48, rue Président J.-F. Kennedy et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg.»

Deuxième résolution

Les associés constatent la conversion du capital social de deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF) en quatre mille neuf cent cinquante-sept virgule quatre-vingt-sept euros (4.957,87 EUR) et décident d'augmenter le capital social à cinq mille Euros (5.000,- EUR), moyennant versement en espèces de la société d'un montant total de quarante-deux virgule treize euros (42,13 EUR) par versement en caisse de la même somme.

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq mille euros (5.000,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune attribuées comme suit:

1.- Monsieur Orlando De Oliveira Pinto, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.-Madame Maria Fernandes Pinto, une part	<u>1</u>
Total: cent parts	100

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: O. De Oliveira Pinto, M. Fernandes Pinto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3667. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 avril 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007067388/206/46.

(070071606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Sandaphie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.465.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007066599/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01408. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Ter-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007066601/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01405. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Mardam Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 128.347.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

2.- La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, qualifié ci-avant.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MARDAM IMMO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi a Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme FINCONSEIL S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, quatre-vingt-dix-neuf actions,	99
2.- La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, une action,	1
Total: mille actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Denis Repelowicz, administrateur de sociétés, né à Villerupt, (France), le 18 mars 1961, demeurant à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter;
 - b) Mademoiselle Marine Repelowicz, étudiante, née à Thionville, (France), le 9 octobre 1987, demeurant à L-2523 Luxembourg, 52, rue Jean Schoetter;
 - c) Monsieur Raymond Henschen, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 17 janvier 1955, demeurant à L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société anonyme FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.563.
- 4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à six ans.
- 5.- Le siège social est établi à L-1635 Luxembourg, 87, allée Leopold Goebel.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Denis Repelowicz, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société sous sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Henschen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2007, Relation GRE/2007/2276. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067421/231/138.

(070071813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pepperdind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 97.325.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007066602/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01398B. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

CAD-Ingénierie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8141 Bridel, 1, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.572.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066649/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01176. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Immoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.302.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 3 mai 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur: Monsieur André Wilwert et Monsieur Philippe Toussaint, tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Puis, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'Administrateur, Président: Monsieur Eric Magrini, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Administrateur, Président, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur André Wilwert, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur, Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour IMMOINT S.A.

P. Toussaint

Administrateur

Référence de publication: 2007068145/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 249.999,75.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066653/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00658. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

KBC Equity Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.091.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KBC EQUITY FUND (L)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066676/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01400. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Parkson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 82.811.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société anonyme PARKSON S.A. avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.811, tenue en date du 19 septembre 2006.

1) qu'il a été procédé à la nomination du niveau Conseil d'Administration, qui se compose dès lors comme suit de 3 administrateurs à savoir:

a) Monsieur Thierry Giacometti, employé, né à Luxembourg, le 20 janvier 1982, demeurant à L-8814 Bigonville, 32, rue Principale,

b) Madame Sandra Giacometti, avocate, née à Luxembourg, le 3 juillet 1976, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

c) Monsieur José Manuel Dos Santos Martins, entrepreneur, né à Vila Nova Famalicao (Portugal) le 12 mars 1970, demeurant à L-5650 Mondorf-les-Bains, 16, route de Remich.

2) que les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Mondorf-les-Bains, le 19 septembre 2006.

Pour avis sincère et extrait conforme

Pour la société

T. Giacometti / S. Giacometti / J. M. Dos Santos Martins

Référence de publication: 2007066883/7788/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02129. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

CDT Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.712.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CDT ADVISOR S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066678/526/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01401. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pegasus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 97.016.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques ROSELAND OVERSEAS LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire de direction, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme PEGASUS S.A. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.016, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1308 du 9 décembre 2003.

b.- Que le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

k.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. De Bernardi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007. Relation GRE/2007/2359. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007066750/231/52.

(070070396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

KCSM The Oak Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KCSM S.à r.l.).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 124.768.

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit italien OLMETTO SpA, avec siège social à I-22026 Maslianico (CO), Via Roma, 2, (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Côme sous le numéro 00775060130,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Bauchel, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société à responsabilité limitée de droit suisse SILVER ROCK Sagl, avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Clémentine Maraini, 39, (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-501.4.007.999-3,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) La société à responsabilité limitée de droit suisse SIST INVESTIMENTI Sagl, avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Clémentine Maraini, 39, (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-514.4.028.506-0,

ici représentée par Madame Stéphanie Bouvy-Spinelli, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KCSM S.à r.l., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 2311, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.768, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 4 mai 2007.

- Que les comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris par leurs mandataires à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en KCSM THE OAK GROUP S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société prend la dénomination de KCSM THE OAK GROUP S.à r.l.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ès-qualités qu'elles agissent, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bauchel, A. Swetenham, S. Bouvy-Spinelli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2007. Relation GRE/2007/2358. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007066762/231/52.

(070070302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Macquarie Storage Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.380.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy given in May 2007

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal transactions, may own interests in real property or entering into leases in respect of real property, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MACQUARIE STORAGE LUXCO A S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set to ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category B manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category B manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all one hundred (100) shares for an aggregate nominal value of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

Category A Manager:

Mark Baillie, Executive Director, born on November 21, 1962 in Sydney (Australia), with professional address at Level 31, Citypoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom);

Rena Pulido, Division Director, born on July 10, 1971 in Siggiewi (Australia), with professional address at Level 9, One North Wacker Drive, Chicago IL, 60606 (United States of America);

Category B Manager:

Audrey Lewis, Company director, born on August 28, 1968 in Glasgow (Scotland) with professional address at 25, rue du Schlamme, L5770 Weiler-la-Tour (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of their mandate is unlimited and the Company will be validly bound in any circumstances by the joint signature of one Category A manager and one Category B manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Marie Amet-Hermès, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en mai 2007

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière, détenir des intérêts immobiliers ou exécuter des contrats immobiliers, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination MACQUARIE STORAGE LUXCO A S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cent (100) parts sociales, toutes d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distri-

buables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21 . Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale totale de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-), et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

Gérant de Catégorie A:

Mark Baillie, Executive Director, né le 21 Novembre 1962 à Sydney (Australie), ayant adresse professionnelle au Level 31, Citypoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD (United Kingdom);

Rena Pulido, Division Director, née le 10 juillet 1971 à Siggiewi (Australie), ayant adresse professionnelle au Level 9, One North Wacker Drive, Chicago IL, 60606 (United States of America);

Gérant de catégorie B:

Audrey Lewis, Gérante de société, née le 28 août 1968, à Glasgow (Ecosse), ayant adresse professionnelle au 25, rue du Schlammeste, L5770 Weiler-la-Tour (Grand-Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée et la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Amet-Hermès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007. Relation: LAC/2007/9311. — Reçu 146,02 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007067712/211/314.

(070072338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066771/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01362. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Lux Car Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.104.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066773/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01358. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Lybra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.059.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066775/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01264. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Italian Luxury Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 72.004.

In the year two thousand and seven, on the fourth of May.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

- The company governed by the laws of Panama LTA INVESTMENTS INC., having its registered office in Panama, East 54th Street, 2nd floor, P.O. Box 0832-0886 WTC, (Republic of Panama), inscribed in the «Registro Publico» of the Republic of Panama under the number 929263,

here represented by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the limited liability company (ITALIAN LUXURY INVESTMENTS S.à.r.l.) with registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 72,004, has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 23rd of September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 956 of the 14 of December 1999.

- That the company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of with a par value twenty-five Euros (25.- EUR) each.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that she has taken the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner, represented as said before, states that by transfers of shares under private seal:

- on the 25 of June 2002, the company governed by Italian laws ITALIAN LUXURY INDUSTRIES SpA, with registered office in I-36100 Vicenza, Via Ludovico Lazzaro Zamenhof 100, (Italy), inscribed in the Companies' Register of Vicenza under the number VI 2280, [formerly: ITALIAN INDUSTRIES S.R.L., with registered office in Vicenza, Via Zamenhof 22/ b, (Italy)], has transferred its 500 shares to the public limited company governed by the laws of British Virgin Islands BRIGHT GLOBAL S.A., with registered office in Tortola, road Town, Wickhams Cay I, Lake Building, 2nd floor, (British Virgin Islands), inscribed in the Companies' Register of Tortola as an International Business Company under the number 14 9597;

- on the 15th of March 2007, the said company BRIGHT GLOBAL S.A. has transferred its 500 shares to the said company LTA INVESTMENTS INC.

The private limited liability company ITALIAN LUXURY INVESTMENTS S.à R.L., prenamed and represented as said before, expressly accepts the above mentioned transfers of shares in accordance with article 1690 of the Civil Code.

In order to reflect such action, the sole partner decides to amend article 6 of the articles of association.

Second resolution

The sole partner decides to dissolve the company ITALIAN LUXURY INVESTMENTS S.à R.L. and to put it into liquidation.

Third resolution

The sole partner decides to appoint the public limited company CONSEIL COMPTABLE S.A., with registered office in L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 48,015, as liquidator of the company:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Fourth resolution

The sole partner gives full discharge to the managers of the company namely Mrs Sonja Linz and Mr Georges Deitz for the performance of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société régie par les lois di Panama LTA INVESTMENTS INC, ayant siège social à Panama, East 54th Street, 2nd floor, P.O. Box 0832-0886 WTC, (République de Panama), inscrite au «Registro Publico» de la République de Panama sous le numéro 929263,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ITALIAN LUXURY INVESTMENTS S.à R.L., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72.004, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 14 décembre 1999.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Premier résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privée:

- en date du 25 juin 2002, la société régie par les lois italiens ITALIAN LUXURY INDUSTRIES SpA, avec siège social à I-36100 Vicenza, Via Ludovico Lazzaro Zamenhof 100, (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Vicenza sous le numéro VI 2280, [anciennement: ITALIAN INDUSTRIES S.R.L., avec siège social à Vicenza, Via Zamenhof 22/b, (Italie)], a cédé ses 500 parts sociales à la société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., avec siège social à Tortola, road Town, Wickhams Cay I, Lake Building, 2nd floor, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola en tant que INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY sous le numéro 14 9597;

- en date du 15 mars 2007, ladite société BRIGHT GLOBAL S.A. a cédé ses 500 parts sociales à ladite société LTA INVESTMENTS INC.

La société à responsabilité limitée ITALIAN LUXURY INVESTMENTS S.à R.L., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, accepte expressément les cessions de parts sociales précitées conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société ITALIAN LUXURY INVESTMENTS S.à R.L. et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'associée unique désigne la société anonyme CONSEIL COMPTABLE S.A., avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.015, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Quatrième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société à savoir Madame Sonja Linz et Monsieur Georges Deitz pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison du présent acte s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2007, Relation GRE/2007/2148. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007067009/231/126.

(070071200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.304.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007066776/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01733. - Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Odd Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007066783/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01567. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070071049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2007.

Publigest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.799.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2007

Lors de l'assemblée générale les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes et des administrateur:

1. L'assemble générale renouvelle à l'unanimité le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Conseil d'administration:

Monsieur Serge Saint Arnoult, demeurant à L-2729 Luxembourg, 16, Place St. Willibrord;

Monsieur Paul Agnes, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 7, Grand Rue;

Société CENTRE DE GESTION HOLDING SA, Siège sociale à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Commissaire aux comptes:

Société F.OR.I.G. S.A., FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, siège sociale à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

PUBLIGEST S.A.

S. Saint Arnoult

Référence de publication: 2007068137/4906/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007068045/2286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01895. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

CNH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.335.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mars 2007

L'assemblée générale décide de renommer les personnes suivantes comme membres du conseil d'administration: M. Camillo Rossotto (Président), M. Franco Fusignani (Administrateur-délégué), M^e Jacques Loesch (administrateur) et M^e Tom Loesch (administrateur) pour un mandat qui se terminera lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

SOCIETE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE COMPTABLE S.à r.l., Luxembourg, est nommée comme commissaire pour une période qui se terminera lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Pour CNH INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007067987/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

LCE Allemagne 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.025.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 29 mars 2007 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 mars 2007, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
L&C LuxHoldCo S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

Luxembourg, le 16 mai 2007.

B. Zech

Gérant

Référence de publication: 2007067983/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007068043/2286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01898. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Promenade Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.871.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007:

- que Dr Thomas Koch, né le 5 avril 1963 à Neuilly-sur-Seine, France, demeurant à Witikonstrasse, 61, CH-8032 Zurich, est nommé administrateur de catégorie A, en remplacement de Madame Martine Kapp, démissionnaire. Son mandat expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007068134/50/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Salluste Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.209.

EXTRAIT

En date du 5 mars 2007, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du «46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg» au «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» avec effet immédiat.

- La démission de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Gérant et avec adresse professionnelle au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- M. Patrick Viterbo, avec adresse au 22, rue Pierre et Marie Curie, F-75005 Paris est élu nouveau Gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- M. Bart Zech et M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg sont élus nouveaux Gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2007067985/724/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007068046/2286/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01901. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Trucks On Road s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.354.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Manuel Dos Santos Marcelino, chauffeur, né à Aveiro (Portugal) le 1^{er} mars 1956, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 17, rue Clair-Chêne.

2.- Monsieur Paulo Jorge Carneiro De Oliveira, chauffeur, né à Castro Daire (Portugal) le 30 juin 1969, demeurant à L-4581 Differdange, 70, rue de l'Hôpital.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TRUCKS ON ROAD s. à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route.

Elle pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Manuel Dos Santos Marcelino, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Paulo Jorge Carneiro De Oliveira, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Madame Marianne Duchene, comptable, née à Saint-Mard (Belgique), le 12 octobre 1973, demeurant à B-6700 Arlon, 1/5, rue des Buissons, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Monsieur Manuel Dos Santos Marcelino, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4.- Le siège social est établi à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Dos Santos Marcelino, P. J. Carneiro De Oliveira, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 mai 2007. Relation: CAP/2007/1128. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007067933/236/99.

(070072057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

**Oakwood Global Finance Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Oakwood Financial Management S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007067479/7241/12.

(070071571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

CB-Consult SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 116.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 avril 2007.

R. Arrendorff

Notaire

Référence de publication: 2007067477/218/12.

(070071682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2007.

Ventaglio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 48.802.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 16 avril 2007 que:

1. La démission de la société DELOITTE S.A. en sa qualité de Commissaire a été acceptée.

2. Est élu Commissaire en remplacement de DELOITTE S.A., la société BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

3. Est élu Réviseur d'Entreprises la société DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

4. Le mandat des administrateurs Messieurs Bruno Colombo, Paolo Mondia et Olivier Dorier a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007068140/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.288.

—
EXTRAIT

En date du 7 mars 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin, en tant que Gérant B, est acceptée avec effet au 26 février 2007.
- M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant B de la société avec effet au 26 février 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007067979/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Espace Tresses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.558.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2007

Les associés, réunis en Assemblée générale extraordinaire, ont décidé de nommer comme gérant technique, avec effet immédiat, madame Martins Lima Idalina, née à Differdange, le 13 décembre 1970, résidant à L-4610 Nieder Korn, 38, rue de Longwy, en remplacement de madame Gisèle Bella, décédée le 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

I. Martins Lima

La gérante

Référence de publication: 2007067960/2421/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

AMACO (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.628.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 28 juin 2006

Le conseil d'administration conformément à la loi concernant le secteur financier daté du 5 avril 1993, décide de prolonger le mandat de:

- DELOITTE S.A. (B 67.895), résidant au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg) jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007

comme Réviseur d'Entreprises, chargé du contrôle des Comptes.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068133/3984/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

Société Mutuelle Minière et Industrielle, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 5.631.

RECTIFICATIF

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président au nom de la société SOCIETE D'ETUDE ET DE GESTION D'ENTREPRISES MINIERES ET INDUSTRIELLES HOLDING, SOGEMINDUS HOLDING, représentée par Monsieur André de Barsy, représentant permanent. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

SOMUMINES

S. Krancenblum / C. Schlessler

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007068148/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070072072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2007.

International Real Estate Corporation Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 28.304.

27 mars 2006 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION S. à r.l., pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2007068065/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.